

Sensibiliser les enfants aux dangers du Web**Le contexte de l'innovation**

Les usages d'Internet se développent dans tous les domaines et dans toutes les classes de la population. Les jeunes sont sans doute les utilisateurs les plus importants en nombre et en diversité dans les usages, mais ces derniers ne sont pas sans risque.

L'idée innovante

La ville de Vannes propose des sessions de sensibilisation aux dangers du Web au sein des écoles élémentaires. L'idée est de prévenir les enfants potentiellement concernés par les risques d'Internet avant même qu'ils ne deviennent des utilisateurs réguliers.

Les groupes bénéficient des apports d'une animatrice multimédia et d'une juriste.

L'objectif recherché

Les classes ciblées sont les classes de CM1 et CM2. L'objectif est de balayer l'ensemble des pratiques à risque pour bien préparer les enfants aux usages et leur expliquer les règles juridiques qui s'appliquent. Les parents ont également beaucoup d'interrogations sur Internet et sur ce qu'en font leurs enfants. Une réunion de restitution avec les adultes intéressés est proposée après la rencontre avec les élèves.

Il s'agit d'accompagner les utilisateurs dans les usages des T.I.C. en évitant que les craintes ne prennent le dessus sur les apports d'Internet.

La démarche mise en œuvre (programmation, partenariats)

La ville de Vannes travaille en partenariat avec la Maison du Droit sur ce projet. L'inspection d'académie a été associée lors des réflexions en amont.

L'opération s'inscrit dans la continuité de l'action « Dangers du Web » menée depuis deux ans auprès de collégiens et de leur famille. Cette action se décline en deux temps forts :

conférence / échanges avec les collégiens au sein de leur établissement

Animation : centre multimédia Médiacap (usages et dangers potentiels) et Maison du Droit (réglementation et droit)

soirée conférence/débat ouverte à tous avec l'intervention de représentants de la justice, d'avocats, de policiers, de psychologues, d'associations familiales et de techniciens. Une centaine de personnes sont présentes.

Une expérimentation sur le même thème a été souhaitée par la municipalité au sein d'une école. Elle a eu lieu en juin.

Eu égard au sentiment général très positif, le dispositif va être étendu à toutes les écoles élémentaires vannetaises en 2010-2011 : 14 écoles publiques, 12 écoles privées.

Une convention sera passée dès la rentrée avec la Maison du Droit afin de définir les modalités techniques et financières de son intervention.

Le contenu de la réalisation

La sensibilisation aux dangers du Web pour le public jeune permet de cadrer les pratiques en prévenant sur les risques encourus. La session de sensibilisation est animée conjointement par une animatrice du centre multimédia principal de la mairie (Médiacap) et une juriste de la Maison du Droit (structure associative de renseignement juridique).

- Six sujets majeurs sont traités :

- les contenus illicites, pornographiques et choquants (poussés par le biais de fenêtres d'appel ou accédés par hasard) : photos de sexe, vidéos pornographiques, images violentes

- les prédateurs : personnes cachant leur véritable profil, pédophiles, racolage
- la sécurité informatique : les virus
- la propriété intellectuelle : le téléchargement illégal, le piratage
- les fausses informations : les canulars (hoax), le phishing (récupération d'informations personnelles), les demandes de crédit de comptes
- la protection de la vie privée : propos injurieux sur les blogs, droit à l'image, affichage de données personnelles.

- Déroulé :

Chaque thème commence par la projection d'une vidéo d'illustration exposant le risque.

Un échange avec les enfants sur le thème a alors lieu. L'animatrice multimédia en profite pour prodiguer des conseils et présenter les outils adaptés.

Un cadrage juridique par la représentante de la Maison du Droit conclut chaque thème.

Après traitement de l'ensemble des sujets, le chargé des TIC réalise la synthèse et la maire adjointe aux TIC conclut l'intervention.

Les termes utilisés correspondent au public (entre 8 et 10 ans).

A l'issue de la session, chaque enfant reçoit un guide sur les Dangers du Net édité par la Délégation aux Usages de l'Internet et un document didactique de synthèse réalisé par la ville et la Maison du Droit.

Les moyens humains et financiers

Une animatrice multimédia, agent permanent de la mairie, prend en charge l'ensemble des animations. Elle est accompagnée d'une juriste de la Maison du Droit qui intervient dans le cadre d'une convention passée entre son organisme et la mairie. Le coût financier reste à définir.

Peu de moyens techniques sont nécessaires puisque les intervenants utilisent la connexion ADSL de l'école et amènent avec eux un simple micro-portable et un vidéoprojecteur.

Le bilan de la réalisation (évaluation, suivi, projet d'évolution)

Le bilan de l'expérimentation est très positif et va conduire la mairie à généraliser sa prestation à l'ensemble des écoles dès la prochaine rentrée.

Au début de l'année scolaire, les animateurs feront le tour des écoles publiques, le calendrier sera fixé à ce moment-là.

S'il y a plusieurs classes de CM1 et plusieurs classes de CM2 dans l'école, les CM2 seront privilégiés. L'expérimentation a montré que les enfants trop jeunes (CE2) décrochent rapidement.

Sur l'ensemble des points évoqués, bien que certains enfants semblent déjà bien au fait du sujet, sans doute par l'intermédiaire de leurs frères et sœurs aînés, famille et ami(e)s, les apports techniques et juridiques ont été très appréciés.

Les enfants ont fait part de beaucoup de témoignages mais finalement avaient peu de questions. L'expérimentation nous a montré que l'exposé doit être très guidé pour atteindre l'objectif fixé. Puisqu'elle se passe dans un cadre scolaire, la session gagnera à être menée comme un cours traditionnel.